

APS – Palpation

Personnel concerné - Métier visé

Agents des entreprises de surveillance et de gardiennage et des membres des services d'ordre affectés à la sécurité d'une manifestation sportive, récréative ou culturelle de plus de 1500 spectateurs.

Objectifs

Connaître la réglementation en vigueur, les techniques de palpation et de vérification pour :

- Assurer la sécurité optimale des spectateurs,
- Ne pas exposer le préposé à subir une agression physique
- Ne pas exposer le préposé à commettre une faute.

Prérequis

- Savoir lire, écrire et compter,
- Comprendre et parler le français

Détails de la formation

Déroulement du stage :

7 heures – Dans notre centre de formation ou en intra-entreprise.

12 stagiaires au maximum.

Méthode pédagogique :

Didactique en salle avec aide de vidéo projecteur, et support de cours. Exercice pratique de ronde, de contrôle d'accès, de gestion d'un poste de sécurité équipé (vidéosurveillance, SSI, etc.)

Contenu :

- Le cadre d'action d'un service de sécurité (Code de la sécurité intérieure)
- Les priorités de la sécurité dans un Etablissement Recevant du Public
- Les correspondants institutionnels : Police et gendarmerie.
- Aspects juridiques de la mission : le contrôle des sacs et paquets sous le contrôle d'un officier de police judiciaire
- Inspection visuelle du bagage
- Contrôle du bagage avec consentement de son propriétaire
- Contrôle approfondi du bagage avec consentement de son propriétaire
- Le contrôle par vidéosurveillance
- Flagrant délit et droit d'appréhension
- La légitime défense
- L'obligation d'assistance à personne en danger
- Conduite à tenir en cas d'alerte à la bombe ou d'alerte incendie
- Exercice de palpation
- Technique d'interpellation à 2 agents

Modalités d'évaluation et validation des blocs de compétences
QCM

Attestation de formation remise en fin de stage

Suite de parcours

Etre apte dans son poste d'APS.